



DECLARATION UNSA EDUCATION

CDEN 12 février 2014

Madame le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Dans quelques écoles, des parents d'élèves, apeurés par une campagne menée sur les réseaux sociaux, ont retiré leurs enfants de l'école pour protester contre l'enseignement de la « théorie du genre ». Cette initiative revient à déscolariser les élèves une fois par mois, sans souci de la continuité des apprentissages, au nom d'une idéologie réactionnaire qui enferme les filles et les garçons dans des rôles stéréotypés.

Pour l'UNSA EDUCATION, il est inacceptable que les élèves soient instrumentalisés, des familles manipulées et des enseignants menacés pour mener des luttes politico-religieuses au sein même de l'École de la République. L'offensive sans précédent menée contre les ABCD de l'égalité montre à quel point l'école publique laïque est un lieu fondamental de formation des citoyens.

L'UNSA EDUCATION se tient aux côtés des collègues pour défendre les valeurs de la République. Pour nous, il est donc nécessaire que d'ici à la fin de cette année scolaire, les deux ministères concernés tirent le bilan de cette sensibilisation, adaptent et enrichissent les outils pédagogiques de « l'ABCD » pour que sa généralisation intervienne dès la rentrée 2014. La formation des enseignants et l'information des familles vont de pair avec cette initiative.

Ce CDEN est réuni aujourd'hui pour aborder la généralisation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous tenons à rappeler que ce qui est au cœur de cette évolution est bien l'intérêt des élèves. Nous sommes persuadés que, si les nouveaux rythmes ne régleront pas tout, ils présenteront en tout cas un levier bénéfique pour les élèves les plus en difficulté

De la qualité des activités proposées et de l'organisation choisie dépendront les effets attendus. Ces rythmes doivent tenir compte également des besoins spécifiques des élèves de maternelle.

Nous tenons à vous alerter, Monsieur l'Inspecteur d'académie, sur quelques incohérences ou difficultés de mise en œuvre dans le département.

Dans 2 communes du document que nous étudions aujourd'hui, la pause méridienne est de 2h30, voire même de 3h. Quel bénéfice les élèves vont-ils tirer de cette modification de rythmes ? Leurs journées seront aussi longues qu'actuellement et ils devront se lever le mercredi matin...

Dans une circonscription (Peyrolles), nous trouvons 4 communes et 4 horaires différents. Comment gérer les remplacements dans ces conditions ? Une harmonisation ne serait-elle pas préférable ?

Dans certaines communes où la municipalité n'a fait aucune proposition, les conseils d'école ont travaillé et envoyé des propositions à leur IEN. Une concertation est-elle prévue entre les IEN et les conseils d'école ?

Dans les cas où, communes et conseils d'école proposent des horaires différents, comment comptez-vous arrêter l'organisation des horaires ? Une commission des litiges sera-t-elle mise en place ? Le comité de suivi des rythmes pourra-t-il faire cet office ?

Dans la déclaration liminaire du précédent CDEN, nous vous alertions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur le manque de communication et d'information en direction des enseignants, semant le trouble dans les écoles.

Aujourd'hui, alors que les communes commencent à annoncer leurs projets il est plus que temps Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de rassurer et d'informer les enseignants de votre département qui seront les vecteurs de cette réforme.